

12. Que dans ces circonstances Son Excellence peut compter avec confiance sur notre dispositions à sanctionner les déboursés qui ont été ainsi faits, ainsi qu'à pourvoir aux dépenses nécessaires du Gouvernement pour l'année courante.

13. Que l'état des finances de la Province, et le rapport qui existe entre ses dépenses et ses revenus et ses ressources, recevront notre prompt considération.

14. Que nous concourrons avec Son Excellence dans le regret qu'Elle exprime que depuis quelque années les dépenses publiques aient excédé le revenu annuel, et que nous convenons avec Son Excellence que le temps est arrivé de faire un vigoureux effort pour mettre fin à ce découvert.

15. Que nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que Son Excellence a reçu du secrétaire d'Etat pour les Colonies, une dépêche contenant copie d'une correspondance entre le Gouvernement de Sa Majesté et l'agent de "l'*Atlantic and Pacific Transit and Telegraph Company*," se rapportant à une proposition faite par cette compagnie pour l'établissement d'une communication Télégraphique et Postale entre le *Lac Supérieur* et *New-Westminster*, dans la *Colombie Britannique*.

16. Que la recommandation de Son Excellence, ainsi que l'importance d'une pareille entreprise pour les Provinces Britanniques de l'*Amérique Septentrionale*, au double point de vue commercial et militaire, ne manqueront pas d'attirer sur ce sujet notre sérieuse considération. Que nous remercions Son Excellence de la promesse qu'Elle nous fait que des copies de la correspondance seront mises devant nous, et Son Excellence peut être assurée que si quelque proposition propre à effectuer l'établissement d'une pareille communication, à des conditions avantageuses à la Province, était faite, elle serait reçue favorablement.

17. Que nous recevons avec plaisir les félicitations de Son Excellence, à cette saison, de l'apparence d'une récolte abondante qui règne partout. Et nous nous flattons sincèrement avec Son Excellence que la prospérité dont il paraît que la Providence va vraisemblablement favoriser les classes agricoles cette année, produira une amélioration correspondante dans notre commerce et notre industrie manufacturière.

18. Que Son Excellence, en confiant à notre soigneuse attention les affaires publiques de la Province, peut en toute confiance se reposer sur notre zèle et nos meilleurs efforts pour avancer tout ce qui peut aider à son bien-être futur, et que nous nous unissons à Son Excellence pour appeler humblement la Bénédiction Divine sur nos délibérations, afin que nous y entrons avec un esprit de libéralité et d'impartialité, et qu'elles tendent à accroître l'unanimité, la prospérité et une satisfaction générale pour tout le pays.

Et des Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Cameron*, secondé par l'honorable M. *Galt*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Août 1863.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

Province du Canada.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, daté le 23e jour de Juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du Comté de *Bagot* (*T. E. Bachand*, Ecuyer,) Officier-Rapporteur *ex-officio* pour le Comté de *Bagot*, pour l'élection d'un Membre pour représenter le dit Comté de *Bagot* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Maurice Laframboise*, qui, depuis son élection comme Représentant du dit Comté de *Bagot*, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Commissaire des Travaux Publics de cette Province, l'Honorable *Maurice Laframboise* a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il